

concours & exa

★FRANCE★EUROPE★INTERNATIONAL★

TOUTE L'ACTU 2024

**PIERRE
SAVARY**

*Directeur
de l'ESJ-LILLE*

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

QUESTIONS
D'ACTUALITÉ

- **DONNÉES-CLÉS**
- **LEXIQUE**
- **CHIFFRES
COMMENTÉS**



**L'ACTU
2025**
mois / mois en ligne



★FRANCE★EUROPE★INTERNATIONAL★

TOUTE L'ACTU 2024 2025

Pierre Savary, Directeur de l'ESJ-LILLE

avec la participation de :

Adrien Tallent, *Doctorant en philosophie à Sorbonne Université, enseignant en éthique du numérique, auteur à la revue Esprit et écrivain*

Michel Derczansky, *Journaliste, chercheur au collège des Bernardins, Paris*

Sous la direction d'Anne Ducastel



Avant-propos

Que vous soyez étudiant ou candidat à un concours – où vous devrez démontrer votre compréhension du monde contemporain, votre capacité à expliquer les grandes questions actuelles – ou simplement citoyen, désireux de savoir, de connaître, de comprendre le monde dans lequel vous vivez, cet ouvrage vous aidera à accroître votre connaissance de l'actualité et valoriser vos acquis par des mises en perspective utiles. Le monde d'aujourd'hui est caractérisé par une actualité galopante, véhiculée par une multitude de réseaux. La multiplicité des sources donne à chacun la possibilité d'accéder à une somme d'informations immense et confuse. Aussi, pour être compris, les grands faits d'actualité de l'année doivent être analysés sous leurs multiples aspects (politiques, historiques, géographiques, etc.).

2024 a été une année de bouleversements, riche en événements de dimension nationale et planétaire. L'actualité de 2025 ne pourra s'assimiler qu'avec une bonne compréhension des faits qui ont marqué 2024.

Pour ne pas se noyer dans des informations diffuses, il est indispensable de les trier, de les hiérarchiser, de les relier. Ce livre aide à cette démarche.

Il offre les clés de compréhension de l'actualité :

- la dissolution de l'Assemblée nationale, les élections européennes et législatives ;
- l'élection présidentielle américaine ;
- la multiplication et l'intensification des conflits : Ukraine, Proche-Orient ;
- les autres événements majeurs de l'année 2024 ;
- un tour du monde de l'actualité, sans une impossible exhaustivité mais avec le souci d'éclairer les informations les plus importantes :
 - en France,
 - en Europe,
 - à l'international,
 - sur des grandes thématiques.

Des outils facilitent la lecture et l'analyse :

- un lexique et des focus sur des événements ayant marqué l'année ;
- une « boîte à outils » rassemblant des données chiffrées, chronologies, cartes géopolitiques ;
- des graphiques, des extraits de textes essentiels ;
- enfin, un index pour faciliter la recherche.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 - art. 40 et 41 et Code pénal - art. 425).

© Foucher, une marque des Éditions Hatier, Paris, 2025

Sommaire

Avant-propos.....	2
--------------------------	----------

1 FRANCE

1. 2024 : année politique inédite.....	5
2. Les élections législatives de 2024.....	14
3. RN : renforcement de l'ancrage électoral et stratégie de l'attente...	27

2 EUROPE

4. L'Europe se cherche un avenir.....	35
5. Ukraine : le conflit enlisé.....	47

3 INTERNATIONAL

6. Israël/Gaza : l'extension du conflit.....	59
7. La justice internationale.....	70
8. Les défis imposés par l'intelligence artificielle.....	81
9. L'expansionnisme chinois.....	89
10. Julian Assange et les lanceurs d'alerte.....	98
11. Des Jeux historiques en France.....	107
12. Le retour de Donald Trump.....	115
13. La crise climatique toujours plus d'actualité.....	122

C'est aussi arrivé en 2024.....	133
--	------------

Les noms de l'actualité en 2024.....	145
---	------------

L'actualité de l'année 2024 est dense : restez informé.e.s sur www.editions-foucher.fr



Sélection d'articles à écouter en flashant le code QR associé

BOÎTE À OUTILS

FRANCE	156
La vie politique française.....	156
Le Gouvernement.....	163
Le Parlement.....	167
Les collectivités territoriales.....	173
Économie.....	180
Justice.....	183
Culture.....	187
Médias.....	188
EUROPE	190
Élections européennes.....	190
L'Europe et ses frontières.....	192
Le conflit russo-ukrainien.....	196
INTERNATIONAL	200
États-Unis.....	200
Turquie.....	204
Iran.....	205
Afrique.....	207
Zones d'influence et conflits territoriaux.....	209
Sport.....	212
Jeux olympiques et paralympiques.....	213
Prix Nobel.....	220
Les élections présidentielles dans le monde.....	221
Le réchauffement climatique.....	223
Lexique	225
Sigles	239
Index	247

2024 : année politique inédite

Pour les chefs du Gouvernement, 2024 a été l'*annus horribilis*. Trois Premiers ministres se sont succédé à l'hôtel Matignon : Élisabeth Borne, Gabriel Attal, enfin, Michel Barnier. Les deux premiers l'ont quitté sur choix du président de la République, le dernier a été emporté par une motion de censure, seule issue depuis le résultat des élections législatives et l'incapacité des partis à travailler ensemble pour trouver un consensus.

2024, une année politique chahutée

► Gabriel Attal : cinq mois à Matignon

L'année politique a commencé par la démission, le 8 janvier, d'Élisabeth Borne, chef du Gouvernement depuis le 16 mai 2022. Usée par la nécessité, en l'absence de majorité absolue, d'utiliser régulièrement l'article 49.3 pour faire passer ses projets de loi, placée sous la menace répétée des motions de censure de l'opposition, Élisabeth Borne avait eu tout le loisir d'apprécier la précarité de son mandat.

■ Recours au 49.3 par Premier ministre de la V^e République

Au lendemain de la démission d'Élisabeth Borne, actant la volonté de remaniement ministériel du président de la République avant les élections européennes, **Gabriel Attal**, jusqu'alors ministre de l'Éducation nationale, prenait la direction du gouvernement et devenait le plus jeune Premier ministre de la V^e République. Deux jours plus tard, un gouvernement resserré de quatorze ministres était formé, complété, le 8 février, par vingt autres membres.

► L'équipe des 14 ministres du 11 janvier au 8 février 2024

Bruno LE MAIRE, Économie, Finances et Souveraineté industrielle et numérique

Gérald DARMANIN, Intérieur et Outre-mer

Catherine VAUTRIN, Travail, Santé et Solidarités

Amélie OUDÉA-CASTÉRA, Éducation nationale, Jeunesse, Sports, Jeux olympiques et paralympiques

Marc FESNEAU, Agriculture et Souveraineté alimentaire

Rachida DATI, Culture

Sébastien LECORNU, Armées

Éric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, Justice
 Stéphane SÉJOURNÉ, Europe et Affaires étrangères
 Christophe BÉCHU, Transition écologique et Cohésion des territoires
 Sylvie RETAILLEAU, Enseignement supérieur et Recherche

Comme Élisabeth Borne, Gabriel Attal n'a pas disposé d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale mais d'une majorité relative de 250 députés, issue des élections législatives de 2022, l'obligeant à trouver des appuis à l'extérieur de sa majorité. Durant cinq mois, il a joué la carte du dialogue avec le souci de ne brusquer ni ses partenaires ni l'opposition.

Le 9 juin, au soir des élections européennes, le Président annonçait la dissolution de l'Assemblée nationale. Le Premier ministre remettait alors la démission de son gouvernement à Emmanuel Macron, qui lui a demandé de gérer les affaires courantes jusqu'à la nomination de son successeur. Gabriel Attal est donc resté en poste jusqu'au 5 septembre (soit près de huit mois), pendant une période estivale marquée par l'organisation des **Jeux olympiques**.

Les Premiers ministres de la V^e République

Matignon : qui pour un siège éjectable ?

Aucune force politique n'ayant obtenu de majorité lui permettant de diriger un gouvernement avec l'appui de l'Assemblée nationale, les trois blocs minoritaires n'avaient d'autre option que de chercher des alliances, compromis ou accords ponctuels.

Le président de la République, qui aurait pu nommer immédiatement un représentant du groupe le moins minoritaire, avait décidé de prendre du temps afin de laisser une chance à une tentative d'élaboration d'un accord de gouvernement.

À gauche, le **Nouveau Front populaire (NFP)** réclamait que l'un de ses membres soit nommé Premier ministre en avançant que cette coalition de partis de gauche avait obtenu le plus de sièges à l'Assemblée nationale. Plusieurs noms avaient été avancés puis avaient été retirés, à défaut de faire l'unanimité. C'est finalement la candidature de Lucie Castets, 37 ans, novice en politique, directrice financière de la ville de Paris, n'appartenant à aucun parti de gauche, qui avait été retenue. Le NFP ne disposait toutefois pas du nombre de députés suffisant pour pouvoir gouverner, tandis que les autres partis annonçaient qu'ils voteraient une motion de censure en cas de nomination d'un Premier ministre issu du NFP.

Évolution du vote en faveur des partis de gauche et d'extrême gauche aux présidentielles de la V^e République

Plusieurs autres hypothèses ont alimenté le débat politique pendant l'été, notamment les pistes menant à Laurence Tubiana ou à Bernard Cazeneuve, Premier ministre sous la présidence de François Hollande, hypothèse rejetée

par une partie de la gauche, notamment **La France Insoumise (LFI)**. Un refus qui fera dire plus tard que cette partie de la gauche avait participé à la nomination d'un Premier ministre bien plus marqué à droite.

La piste Xavier Bertrand, président de la région des Hauts-de-France, avait également été avancée avant la nomination de Michel Barnier, 73 ans, ancien ministre et commissaire européen. Cette nomination est intervenue soixante jours après le second tour des élections législatives.

Michel Barnier composait son gouvernement avec des membres du parti Les Républicains (LR) et des proches du chef de l'État ; seul Didier Migaud, ministre de la Justice, est issu des rangs de la gauche.

Les membres du gouvernement Barnier (démissionnaire au 5 décembre 2024)

À noter

Paradoxe de la séquence électorale législative, la France s'est dotée d'un gouvernement où le quatrième bloc de l'Assemblée (la droite) est celui qui était le plus représenté et où le premier (la gauche) et le troisième (le RN) étaient absents.

Un nouveau type de cohabitation

Les 90 jours du gouvernement Barnier peuvent être comparés aux épisodes de **cohabitation** qui se sont déroulés pendant la V^e République, confrontant un président de la République et un Premier ministre de couleur politique différente. Le scénario s'est produit à trois reprises mais dans des contextes sensiblement différents, puisque ces cohabitations confrontaient la droite et la gauche.

Les trois cohabitations de la V^e République

Première cohabitation, 1986-1988 : François Mitterrand et Jacques Chirac

La droite ayant remporté les élections législatives de 1986, le président de la République, François Mitterrand, nomme Jacques Chirac Premier ministre. Les deux années de cohabitation sont tendues entre les deux personnalités, mais aussi sur un plan politique. L'article 20 de la Constitution permet à Jacques Chirac et à son gouvernement de « déterminer et conduire la politique de la nation ». Jacques Chirac engage une politique de droite affirmée, avec des privatisations et une réforme de l'audiovisuel. La crise se produit rapidement, François Mitterrand refusant de signer les ordonnances proposées par le gouvernement pour la privatisation d'entreprises publiques. Par ailleurs, les deux hommes s'opposent régulièrement sur des questions de politique intérieure et des crises comme celle des otages du Liban et de l'assaut meurtrier de la grotte d'Ouvéa, en Nouvelle-Calédonie. François Mitterrand est toutefois largement réélu en 1988, les Français semblant juger Jacques Chirac responsable des deux années de crise de la première cohabitation.

► **Deuxième cohabitation, 1993-1995 : François Mitterrand et Édouard Balladur**

En 1993, nommé Premier ministre par François Mitterrand, Édouard Balladur dispose d'une majorité parlementaire forte. La cohabitation est plus feutrée, l'absence de compétition pour la future présidentielle étant probablement l'une des raisons de cette cohabitation apaisée. Pour autant, quelques désaccords existent et François Mitterrand, jusqu'au terme de son mandat, rappelle régulièrement sa prééminence dans le domaine de la politique étrangère.

► **Troisième cohabitation, 1997-2002 : Jacques Chirac et Lionel Jospin**

Comme Emmanuel Macron en 2024, Jacques Chirac avait décidé, après deux ans d'exercice du pouvoir, de dissoudre l'Assemblée nationale. Persuadé d'une victoire de la droite, il doit finalement partager le pouvoir avec les socialistes, vainqueurs des élections après la dissolution, et nomme Lionel Jospin à Matignon. Le président Chirac ne refait toutefois pas les erreurs de la première cohabitation : laissant son Premier ministre gérer le quotidien et prendre les coups, il prend lui-même de la hauteur et s'assure que la France parle d'une seule voix sur la scène internationale, afin de ne pas être désigné responsable d'un affaiblissement de l'image de la France à l'étranger. Jacques Chirac remporte l'élection présidentielle de 2002.

► **La chute du gouvernement Barnier**

Nommé le 5 septembre par le président de la République, après une longue attente de deux mois, Michel Barnier a remis la démission de son gouvernement trois mois plus tard, le 5 décembre. Premier ministre le plus âgé jamais nommé à Matignon (73 ans), il détient aussi, désormais, le record du gouvernement le plus court.

La veille, 331 députés (soit 58 %) avaient voté pour la motion de censure déposée par le Nouveau Front populaire (NFP).

Cette motion de censure (ainsi qu'une autre, présentée par le RN, qui n'a pas été examinée après le vote de la première) avait été déposée en réaction au passage en force, grâce au 49.3, de la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025.

À savoir

C'est la seconde fois dans l'histoire de la V^e République qu'un gouvernement est renversé par une motion de censure. Le seul précédent, datant du 5 octobre 1962, avait entraîné la chute de gouvernement de Georges Pompidou.

Elle a été votée par les députés LFI (71 sur 71), PS (65 sur 66), Écologistes (38 sur 38), Communistes (16 sur 17), Liot (1 sur 23), UDR (Ciotti, 16 sur 16), RN (123 sur 123) et 1 député non inscrit (sur 9).

À noter

C'est en application de l'article 50 de la Constitution que le Premier ministre doit remettre la démission de son gouvernement après un vote de motion de censure : « *Lorsque l'Assemblée nationale adopte une motion de censure ou lorsqu'elle désapprouve le programme ou une déclaration de politique générale du Gouvernement, le Premier ministre doit remettre au Président de la République la démission du Gouvernement* ».

La chute du gouvernement Barnier n'est pas une surprise. Elle était attendue depuis sa nomination, à l'issue des élections législatives du 9 juin consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale est composée de trois blocs minoritaires mais suffisamment importants pour empêcher les deux autres de gouverner. Aucun n'a la capacité de gouverner seul. Depuis la nomination du gouvernement Barnier, les députés se sont surtout distingués par leur incapacité à discuter ensemble, à tenter de trouver des compromis, des accords programmatiques. Adoptant des positions dogmatiques et idéologiques, les groupes politiques ne sont jamais sortis de leur « ligne d'eau », chacun étant persuadé de détenir, seul, la vérité et refusant de discuter avec les autres. Devant cette incapacité de la classe politique française à faire consensus, la chute de ce gouvernement était inévitable. Dans la plupart des autres États européens, notamment, le dialogue, le compromis, les négociations sont monnaie courante. Le scrutin majoritaire, la logique des institutions françaises et les mauvaises habitudes prises par les représentants politiques ont montré à quel point le chemin était long pour envisager des convergences.

À noter

Pour tenter d'éviter une motion de censure, Michel Barnier avait tenté de « donner des gages » au RN (qui en brandissait la menace à l'envi) en acceptant d'inclure dans le projet de budget des demandes de l'extrême droite, mais dans un jeu de posture et de dupes, une demande acceptée en a engendré une autre, éloignant la possibilité d'un accord.

► La limitation à deux mandats

En 2024, la situation politique est particulière : le président Macron termine son second mandat. Plus jeune président de la République au moment de son élection, il est soumis à l'article 6 de la Constitution de 1958 qui stipule que « nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs ». Cette limitation a été introduite par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

À noter

Avant cette réforme, aucun président de la V^e République n'avait été candidat à un troisième mandat. Deux présidents ont fait deux mandats consécutifs entiers : François Mitterrand, atteint d'un cancer, ne se représenta pas et succomba peu après la fin de son mandat ; Jacques Chirac, empêché par son âge (77 ans), de mauvais sondages et Nicolas Sarkozy.

La limite de deux mandats consécutifs est considérée comme permettant de protéger la démocratie des dérives autoritaires, sur le modèle du XXII^e amendement de la Constitution des États-Unis qui limitait déjà à deux le

nombre de mandats consécutifs possibles et qui est devenue la norme dans de nombreuses républiques.

Cette limitation freine-t-elle l'action ou au contraire la libère-t-elle ? Comme toute limite arbitraire, celle-ci est questionnée. Dans *De l'Esprit des lois*, Montesquieu affirmait déjà : « C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites ». C'est cette idée qui semblait guider tous ceux qui, à travers le monde, ont limité les mandats consécutifs possibles. Toutes les dérives illibérales, voire autoritaires ont pour point commun la volonté de se maintenir au pouvoir le plus longtemps possible.

Le pouvoir grise. Aussi, un bornage de celui-ci, par la séparation des pouvoirs ou par la limitation des mandats consécutifs, est primordial et ne peut pas être un élément de négociation. Le renouveau démocratique ne se trouvera pas dans cette remise en question des bornes mais dans des modes de participation réformés.

La triangulation de la vie politique française

Par Adrien Tallent



L'élection présidentielle de 2017 avait été celle du dépassement de l'offre droite-gauche, 2022 celle de la triangulation de la politique française. Trois blocs, assez clairs, avaient émergé à l'issue du premier tour : un bloc central autour d'Emmanuel Macron, arrivé en tête, suivi par le bloc d'extrême droite constitué autour de Marine Le Pen, enfin un bloc de gauche autour de Jean-Luc Mélenchon.

Depuis 2022, la dynamique électorale confirme cette triangulation élection après élection.

Le « coup politique » tenté par Emmanuel Macron en 2024 – la dissolution de l'Assemblée nationale suivie d'élections législatives –, a une fois encore validé cette structuration de la vie politique française : le président de la République est à la tête d'une France en apparence ingouvernable en raison notamment d'une incapacité des partis politiques à dialoguer et à trouver des solutions novatrices imposées par cette triangulation. Chaque force politique (toutes sont minoritaires) est persuadée d'être la seule à pouvoir gouverner et n'accepte ni concession, ni discussion. Ne parlons pas dès lors d'accord politique.

Selon certaines personnalités politiques, faire des concessions ou des compromis politiques serait une « trahison » de leurs électeurs... électeurs qui ont pourtant amené la situation politique actuelle où aucun parti n'a de majorité.

Emmanuel Macron doit manœuvrer de crises en crises, certaines sont des conséquences de son action à la tête de l'État, d'autres non.

Ce qui semble avant tout caractériser ces trois blocs est leur faible miscibilité, chacun se situant à un point extrême de l'échiquier politique, y compris le camp présidentiel souvent qualifié d'« extrême centre », donnant la sensation de positions irréconciliables. Pourtant, les dernières élections législatives ont été le moment d'un renforcement inattendu du « front républicain ». Pour autant, depuis la tripartition du paysage politique, les trois blocs ne se comportent pas exactement de la même manière les uns par rapport aux autres. Ainsi, la gauche, réunie en 2022 sous la bannière de la NUPES (Nouvelle Union Populaire écologique et sociale) et en 2024 sous celle du NFP (Nouveau Front populaire), a toujours appelé avec la plus grande fermeté à

s'opposer quoiqu'il arrive au RN et donc à voter en faveur des candidatures issues de la coalition présidentielle (Ensemble !) ou de la droite des Républicains. Emmanuel Macron a d'ailleurs reconnu verbalement cet état (« votre vote m'oblige »). Du côté d'Ensemble !, les positions de quelques caciques du parti ont semé un doute, s'ils appellent la gauche à voter pour eux pour battre le Rassemblement National, ils renvoient ensuite dos-à-dos la France Insoumise de Jean-Luc Mélenchon et le parti de Marine Le Pen, qualifiés « des deux extrêmes de l'échiquier politique ». Cette volonté d'équivalence entre « les extrêmes » est un autre fait marquant de l'évolution du paysage politique.

Au-delà de la question des valeurs qui ne peuvent raisonnablement pas être mises sur le même plan, il faut aussi considérer le fait que les deux partis n'ont pas du tout les mêmes chances de l'emporter seul. Cela illustre aussi les outrances langagières et idéologiques de LFI qui repoussent nombre d'électeurs.

Ce découpage de la scène politique en trois blocs est inédit sous la V^e République. La succession du « macronisme » déterminera largement la persistance de ce découpage qui semble le résultat de la constitution depuis dix ans maintenant d'un bloc centriste qui oblige donc la constitution d'oppositions radicales et radicalisées.

La triangulation est aussi géographique, avec notamment une opposition entre les centres urbains et les zones périphériques. Dans plusieurs grandes villes, à Paris par exemple, le RN obtient des scores sensiblement inférieurs à ses scores nationaux et se contente de quelques faibles pourcentages, quand dans le Sud-Est ou dans le nord de la France, il est devenu une évidence et remporte la majorité des voix (la moitié des députés d'un département comme le Pas-de-Calais sont des élus RN, élus dès le premier tour, quatre des cinq députés de l'Aisne ont été élus dès le premier tour sous l'étiquette RN).

Désormais, le RN progresse partout, y compris auprès de populations qui jusqu'à

présent ne votaient pas à l'extrême droite (les personnes âgées ou les cadres par exemple). Toutes les classes sociales votent plus ou moins pour ce parti d'extrême droite et c'est une des confirmations des scrutins de 2024.

L'une des interrogations politiques est de savoir si les électeurs RN reviendront ou pas sur leur vote une fois le Rubicon franchi, reviendront ou pas dans leur famille politique d'origine.

La gauche a vu la renaissance du Parti socialiste (PS) sous la dynamique de Raphaël Glucksmann lors des élections européennes (14 %). Mais le PS connaît de fortes dissensions internes sur la stratégie à adopter vis-à-vis de ses alliances effectives ou possibles. L'opposition la plus claire concerne la stratégie de la direction du parti, à savoir l'alliance des gauches avec notamment La France Insoumise (LFI). Olivier Faure, secrétaire général du PS, a montré un alignement total sur la ligne de LFI, quand une frange (minoritaire), menée par l'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve ou le maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, est choquée par les outrances de LFI et sa radicalité, très éloignées d'une position dite de « centre gauche ».

Une part du PS voit son avenir dans un rassemblement de la gauche avec les écologistes, les communistes et les Insoumis quand une autre part, plus modérée, entend occuper un espace politique de centre gauche ou de social-démocratie et ramener dans la maison à la rose les électeurs qui avaient rejoint Emmanuel Macron.

L'éclatement de la vie politique française en trois blocs pose nécessairement la question du mode de gouvernement. Sous la précédente législature, il a semblé que le seul moyen de gouverner était l'utilisation régulière de l'article 49.3 de la Constitution. Les oppositions devront répondre à cette question si elles parviennent au pouvoir avec une majorité relative, après avoir tant fustigé son utilisation par les précédents gouvernements d'Emmanuel Macron.